



7 Allée des tilleuls

87620 SEREILHAC



07 68 47 87 78



comitedesfetes.sereilhac@gmail.com

SEREILHAC, Le 4 MARS 2026 Madame, Monsieur,

Le comité des fêtes de Séréilhac sera heureux de vous convier pour sa traditionnelle fête de **la Sainte Madeleine le dimanche 19 Juillet 2026** à la salle polyvalente de Maison Neuve.

Pour la pleine réussite de cette manifestation, nous serions heureux de vous compter parmi nos **exposants et producteurs**.

Pour vous permettre de vous inscrire dès à présent, nous vous prions de trouver, ci-joint, un coupon réponse **à retourner avant le Mercredi 1 juillet 2026, impérativement**, ainsi que le règlement à **Mme MEYLEU Véronique 1, Bonfond 87700 SAINT MARTIN LE VIEUX**.

Ce document étant réservé aux commerçants et métiers de bouche (*pas exposants vide greniers*).

Modalités pratiques et règlements :

1. La manifestation se déroulera le dimanche 19 juillet 2026 **de 9h à 18H**, site de Maison Neuve à SEREILHAC (route de Cognac la Forêt).
2. L'installation des stands se fera à partir de 8h, afin qu'une personne du Comité des Fêtes puisse vous accueillir et vous indiquer votre emplacement. Ouverture du public à **9 H.(non-stop)**
3. Seuls les exposants inscrits au registre du commerce, à la chambre des métiers ou dans une mutualité sociale agricole seront admis : une attestation est demandée en même temps que le retour du coupon réponse.
4. Les prix seront affichés sur chaque article conformément à la législation.
5. Les commerçants liés aux métiers de la bouche doivent se conformer à la législation en vigueur en matière des services vétérinaires et sanitaires.
6. L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile : il n'est en aucun cas tenu pour responsable d'incendie ou vol.



7 Allée des tilleuls

87620 SEREILHAC



07 68 47 87 78



comitedesfetes.sereilhac@gmail.com

7.Tarif : 2.50 € le mètre linéaire à l'intérieur de la salle polyvalente et à **2€** à l'extérieur (esplanade). Une caution de **20 €** est demandée afin de maintenir une cohérence des stands et un sérieux dans la venue des exposants. Celle-ci vous sera restituée à votre arrivée. L'absence de l'exposant, pour quelque raison que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement (sauf raison de santé et empêchement sérieux, justifiés par une attestation). Le règlement est à établir à l'ordre de : **comité des fêtes de Séréilhac**.

8. En cas de force majeure, entraînant la suppression de la manifestation, le remboursement sera immédiat, sans que les exposants puissent exercer un recours contre l'organisateur.

9. Chaque commerçant sera susceptible de rencontrer un concurrent et ainsi de travailler en concurrence. Le COMITE DES FETES s'engage alors à ne pas les placer côte à côte dans la mesure du possible.

10. Il est interdit de sous-louer tout ou partie d'un emplacement. La fermeture du stand ne se fera qu'après accord des responsables, par respect pour le public.

L'annonce de la fête de LA SAINTE MADELEINE sera faite par voie d'affiches, tracts, feuille de chou, presse et radios locales.

Comptant vivement sur votre présence, nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations

Véronique Meyleu, Présidente du Comité des Fêtes.